

Licences FFE et certificat médical

Circulaire d'application

I) Contexte : une obligation issue du Code du Sport

- En application de l'article L. 231-2 du Code du Sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique de la discipline concernée).

La FFE étant une fédération sportive agréée (depuis un arrêté d'agrément du 19 janvier 2000), elle se doit de veiller à l'application de cette disposition lors de la délivrance des licences.

- Si la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la fédération, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Les licences A et B délivrées par la FFE permettant de participer aux compétitions sportives (cf article 3.5 du règlement intérieur FFE), le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique des Echecs) en compétition.

- Le certificat médical doit donc être présenté lors de la première prise de licences. Il est ensuite exigé tous les trois ans (contre tous les ans auparavant).

Pour un renouvellement de licence dans l'intervalle (le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente : saisons n+1 et n+2), le sportif ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne un questionnaire de santé intitulé QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01) et doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être fourni pour le renouvellement de la licence.

II) Mise en œuvre de cette obligation par la FFE et les clubs

- La FFE met à la disposition des clubs, dans leurs espaces intranet :
 - un courrier d'information ;
 - la présente circulaire d'application ;
 - le QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01) ;
 - un modèle d'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive au format papier, afin de formaliser l'attestation relative au QS-SPORT.

- La FFE délègue aux clubs la tâche de vérification de l'absence de contre-indication médicale (certificat médical ou attestation relative au QS-SPORT), puisque les licences sont délivrées par l'intermédiaire des clubs affiliés (article 4.2 des statuts de la FFE)

- Les clubs doivent donc simplement en faire la déclaration auprès de la FFE par une case à cocher sur l'espace intranet pour toute commande de licence ou par une mention à indiquer sur le bordereau d'affiliation papier (cf procédure d'application pratique au point III)

III) Procédure d'application pratique

Dans le cas nominal, tous les trois ans, le licencié fournit son certificat médical attestant de sa capacité à pratiquer le sport en compétition. Le gestionnaire du club archive ce document papier.

Lors de l'enregistrement du licencié sur le site FFE, le gestionnaire du club coche la case certificat médical et complète le champ date en précisant la date du document.

L'année suivante, le gestionnaire du club demande au licencié de compléter un QS-SPORT. Si le licencié répond par la négative à toutes les questions, il complète et signe une attestation que le gestionnaire du club archive. Sur la base FFE, le gestionnaire du club coche la case QS-SPORT-1. Idem pour l'année suivante.

Si le licencié répond « oui » à une des questions du QS-SPORT, il doit fournir un nouveau certificat médical que le gestionnaire du club archive. Puis, il modifie la date du certificat médical ce qui réinitialise les cases à cocher QS-SPORT.

Si le certificat médical présenté date de plus d'un an, le licencié doit également attester de ses réponses négatives au QS-SPORT.

Illustration de la saisie des données

Création d'un Joueur				
Nom :	<input type="text" value="BOLISAN"/>	Certificat médical :	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :: 10/9/2017
		QS-SPORT-1 :	<input checked="" type="checkbox"/>	QS-SPORT-2 : <input type="checkbox"/>
Prénom :	<input type="text" value="Anna"/>			
Sexe :	<input type="text" value="Féminin"/>			
Né le :	<input type="text" value="26/1/1995"/>	Ex :	<input type="text" value="20/9/1942"/>	
Fédération :	<input type="text" value="France"/>			
ATTENTION : Si vous créez un joueur étranger celui-ci doit avoir ou demander un code fide à sa fédération. Si des résultats sont renvoyés et que ce joueur n'a pas de code fide il sera passé sous FRA et un changement de fédération sera long et onéreux.				
Affiliation :	<input type="text" value="Licence A"/>			
EMail :	<input type="text" value="anna.bolisan@ffechecs.fr"/>	Afin de pouvoir contacter le joueur le mail est obligatoire		
Enregistrer Annuler				